



19 février 2019

## Abattoir de Martigny

### Renforcement des contrôles et dénonciation pénale

**Suite à de nouvelles images portées à sa connaissance, l'Office vétérinaire cantonal a décidé de déposer une dénonciation pénale dans le cadre des procédures d'abattage à l'abattoir de Martigny. Parallèlement, il a renforcé les mesures de contrôle. Il a examiné la formation du personnel, l'entretien des appareils et l'état des installations. Par ailleurs, un spécialiste supplémentaire de l'Office est présent lors des journées d'abattage.**

Début février 2019, l'Office vétérinaire cantonal a pris connaissance d'une séquence vidéo montrant des extraits de la procédure d'abattage à l'abattoir de Martigny. Ces images révéleraient, selon l'Association pour l'égalité animale (PEA), de « multiples illégalités ». Cette semaine, PEA a transmis de nouvelles images au vétérinaire cantonal. Selon cette association, comme pour la première séquence, ces images auraient été enregistrées en été 2018. Elles laissent supposer de possibles infractions à la loi sur la protection des animaux qui doivent être dénoncées par l'autorité compétente. C'est pourquoi l'Office vétérinaire cantonal a décidé de dénoncer les faits auprès du Ministère public du Bas-Valais qui est en charge de l'enquête.

Après avoir visionné la première vidéo, le vétérinaire cantonal avait déjà ouvert une procédure administrative pour s'assurer de la conformité des procédures d'abattage aujourd'hui. Il a renforcé les contrôles avec un spécialiste supplémentaire de l'Office présent lors des jours d'abattage à Martigny. Ce spécialiste vient compléter l'équipe de deux personnes en charge de contrôler et de surveiller l'ensemble du processus (livraison et manipulation des animaux, processus d'abattage, hygiène et salubrité de la viande). Il a également procédé à un contrôle des différents éléments importants dans le processus d'étourdissement et d'abattage (formation du personnel de l'abattoir, entretien des appareils, état des installations, etc.). Ces mesures en vigueur depuis la journée d'abattage de ce lundi à Martigny seront maintenues aussi longtemps que nécessaire.

#### **Personne de contact**

**Eric Kirchmeier**, vétérinaire cantonal, 027 606 74 55

